

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007  
Publication : 21/12/2007



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 6<sup>e</sup>/05  
Séance du 13 DEC. 2007

### **BUDGET PRIMITIF 2008 CO14 - RIVIERES, LACS, BARRAGES ET MILIEUX HUMIDES Parc d'Intervention en Matériel - Travaux (P.I.M.)**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

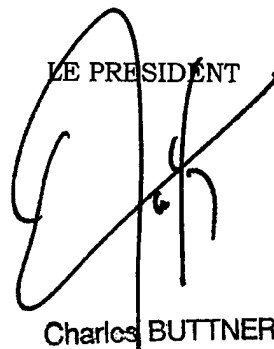
VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, en date du 21 novembre 2007,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'inscrire 6 600 000 € en Autorisation de Programme et 7 400 000 € en Crédits de Paiement au titre des programmes d'investissement en matière d'aménagement des rivières, lacs, barrages et milieux humides 2008, le détail étant précisé en annexe à la présente délibération ;
- décide d'inscrire par ailleurs au titre des crédits de fonctionnement 2008 en matière d'aménagement des rivières, lacs, barrages et milieux humides le montant global de 869 000 €, tel que précisé en annexe de la délibération ;
- décide de donner délégation à notre Commission Permanente pour la programmation de ces opérations, ainsi que pour approuver les conventions nécessaires pour ces différentes actions ;
- décide d'accepter la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de rivières et de renaturation lorsque les syndicats de rivière ou d'autres maîtres d'ouvrage en font la demande, autorise le Président à signer les conventions de mandat afférentes et à solliciter tous les cofinancements disponibles (Agence de l'Eau, Etat,...) ;

- décide d'inscrire en recette le montant prévisionnel de 1 000 000 € ;
- approuve le réajustement des tarifs du PIM sur la base d'une augmentation de 3 % tel que figurant au rapport ;
- décide d'accepter la proposition de l'Agence concernant le cofinancement de 3 postes de techniciens rivières et l'embauche d'un technicien supplémentaire pour la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et me donne délégation pour signer toute convention s'y rapportant.

LE PRÉSIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstention

**ANNEXE 1**

**POLITIQUE C01  
PROGRAMME C014**

Programme	ACTION	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		RECETTES
		AP	Crédit de Paiement	Crédit de Paiement		
				Subvention (Chapitre 65)	Fonctionnement (Chapitre 011)	
C014	Travaux de gros entretien ou de construction sur ouvrages hydrauliques départementaux + SIG + acquisitions divers	2,000,000.00	3,800,000.00			
	Aménagements de rivières - Subvention	600,000.00	400,000.00			
	Aménagements de rivières - travaux pour compte de tiers	4,000,000.00	3,200,000.00			500,000.00
	ETAT					500,000.00
	Cotisations Syndicats Mixtes			500,000.00		
	SIG				75,000.00	
	Entretien divers des ouvrages Hydrauliques, des lacs et des barrages, acquisition materiel, location de materiel, contrats de prestations de service, combustibles, insertions presse, indemnités	0.00	0.00		261,200.00	
	Etudes Hydrauliques-lacs et barrages				33,000.00	
	<b>TOTAL</b>	<b>6,600,000.00</b>	<b>7,400,000.00</b>	<b>500,000.00</b>	<b>369,200.00</b>	<b>1,000,000.00</b>
			<b>7,400,000.00</b>		<b>869,200.00</b>	<b>1,000,000.00</b>
	<b>6,600,000.00</b>	<b>7,400,000.00</b>		<b>869,200.00</b>	<b>1,000,000.00</b>	